DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_032-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-032 – Patrimoine – Projet Médiathèque municipale - Demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La commune de Saint-Aubin d'Aubigné porte le projet d'extension et de rénovation de sa médiathèque et l'ambition de faire évoluer le bâtiment vers un véritable pôle culture. Ce projet prend place dans le bâtiment patrimonial des anciennes halles. Il s'inscrit dans le programme Petites villes de demain et est intégré à la convention d'opération de revitalisation du territoire dont l'État est partenaire signataire. Cette médiathèque est intégrée au réseau intercommunal des bibliothèques du Val d'Ille-Aubigné.

La commune a retenu une équipe de maitrise d'œuvre dont le cabinet d'architecture AKLA est mandataire du groupement pour la conception et la réalisation du projet.

L'équipe de maitrise d'œuvre a présenté la phase d'avant-projet (AVP) en novembre 2025, validé par le conseil municipal en décembre 2025, pour le projet d'extension et rénovation de la médiathèque au sein du pôle culturel. Le coût travaux au stade AVP est établi à 1 252 375 € HT.

La construction ou l'extension d'une bibliothèque municipale peut bénéficier d'un financement de l'État, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.
Les dépenses éligibles dans le cadre de cette dotation peuvent être les suivantes :

Sont prises en compte :

- Les **études préalables** : les études réalisées préalablement et nécessaires à l'opération (étude de faisabilité, étude de sols, étude de choix de site, étude de réseau de lecture publique, étude de programmation architecturale et d'aménagement intérieur);
- Les **frais liés aux concours d'architecture**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_032-DE

- Les **travaux** : l'ensemble des dépenses liées aux gros œuvre et second œuvre, à l'exception des dépenses expressément exclues dans la liste « ne sont pas prises en compte » ci-dessous;
- Les **honoraires liés aux travaux** : les honoraires correspondant à la maîtrise d'œuvre, au bureau de contrôle technique, au coordinateur santé/sécurité et au coordinateur de pilotage du chantier;
- Les dépenses liées au déménagement et à l'emménagement des collections.

Ne sont pas pris en compte :

- **Les frais liés à la délégation de maîtrise d'ouvrage ;**
- Les **frais d'acquisition de terrains et de bâtiments** ainsi que les dépenses relatives à la viabilisation du terrain ou du bâtiment existant **(y compris les frais de désamiantage et de déplombage)**, aux travaux de démolition de bâtiments préexistants et de terrassements ;
- Les frais **de travaux de voirie/réseaux/divers (VRD),**
- Les dépenses liées à **l'aménagement d'espaces extérieurs** autour de l'équipement (parkings, parvis, jardins, etc.) ;
- Les **logements de fonction** ;
- Les **aléas travaux** ;
- La **révision des prix du marché** ;
- Les **dépenses de fonctionnement** susceptibles en pratique d'être reconduites chaque année.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		
Descriptif	**Montant € HT**	**Descriptif**	**Montant € HT**	**%**
Etudes (*faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...*)	25 967,80 €			
Honoraires (*maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier...*)	134 967,50 €			
Travaux (estimatif APD)	1 073 666.20 €			
Déménagement	3 765 €			
…	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	**1 238 366.50 €**			
		Fonds propres	494 089.23 €	40%
		Etat – DRAC DGD	433 428.28 €	35%
		Etat – DSIL-DETR phase 1	205 200.00 €	16%
		Département		0%
		Région	105 649,00 €	9%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	**1 273 995.50 €**	100%
TOTAL GENERAL	**1 238 366.50 €**	**TOTAL GENERAL**	**1 238 366.50 €**	

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_032-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **AUTORISER** Madame la Maire à déposer auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Régionales (DRAC) une demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dans le cadre du projet de rénovation et extension de la bibliothèque municipale selon les modalités présentes sur le plan de financement ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL